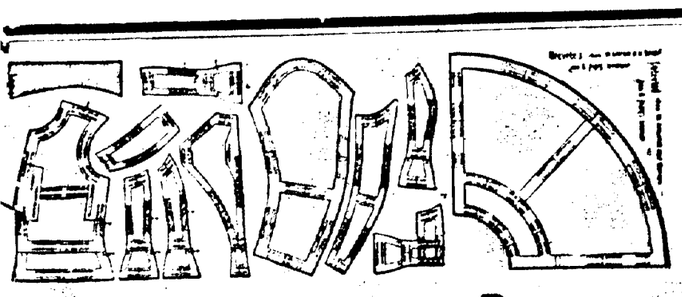

Le conformateur Peyry

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nous avons l'honneur de vous annoncer qu'une branche de notre Académie Nationale de Paris, France, pour coupe de vêtements, est ouverte à la Nouvelle-Orléans, 2004 avenue St-Charles, sous la direction de Monsieur F. Guérin, le grand couturier de cette ville.

S'il est une institution dont la Nouvelle-Orléans ait besoin, c'est bien une Académie de Coupe de Vêtements pour hommes, femmes et enfants. Le grand succès que nous avons obtenu avec les académies établies dans les premières villes d'Europe et d'Amérique, nous fait espérer un égal succès à la Nouvelle-Orléans, attendu qu'un établissement de ce genre sera le seul en cette ville.

A l'avenir, ceux qui désireront étudier cet Art, si utile, indispensable même, ne seront plus forcés d'aller à l'étranger apprendre des coupes anciennes et surannées.

Le "Conformateur Peyry" est le système du vingtième siècle ; c'est ce qu'il faut aux tailleurs pour hommes et pour femmes, aux modistes en robes et aux dames qui désirent confectionner elles-mêmes leurs vêtements.

Cette invention rivalise avec la machine à coudre quant à son utilité ; et toutes les personnes qui s'intéressent à la coupe, à la confection et à l'élégance des vêtements des deux sexes, trouveront ce système scientifique d'une grande valeur pour le coupeur de peu d'expérience, et d'une grande utilité pour une personne expérimentée qui, ayant obtenu succès et renommée, désire pousser son art jusqu'à la perfection.

Le "Conformateur Peyry" est un système d'une grande précision appliqué à la coupe des vêtements, avec ou sans coutures. Il fonctionne de deux manières : s'ajuste aux mesures prises sur la personne et se conforme à toutes les courbes et lignes du corps ; s'ajuste aussi en le plaçant sur la personne même et prend les contours du corps horizontalement et verticalement. Breveté en 1899, et médaillé à l'Exposition Universelle de Paris en 1900, il est donc universellement recommandé. Le système est expliqué par un livre illustré renfermant 1048 différents diagrammes et dessins. Les dames et les messieurs pourront à première vue en comprendre les secrets, et quelques explications et un peu de pratique les rendront maîtres de cet art de la coupe. Des diplômes seront donnés aux élèves qui suivront un cours complet.

Nous faisons une déduction de $15.00 à chacun des lecteurs du journal l'ABEILLE qui se présenteront ou qui enverront par la poste un coupon de l'ABEILLE.

Les personnes ne pouvant se rendre à l'Académie apprendront le système par correspondance.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à l'inventeur, Leon B. Peyry, Post Office Box 570, ou en personne à l'Académie, 2004 avenue St-Charles, N. O. Line.

Des représentants sont demandés pour l'Amérique et l'Europe.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship El Monte, Freeman, parti 1 juin

PHILADELPHIE
Barque Silicon, Jensen, partie 2 mai
Steamship Alexandria, —— parti 1 juin

LIVERPOOL.
Steamship Nicraraguan, Shacklock, parti 13 avril
Steamship Antillian, Japha, parti 14 avril
Steamship Wanderer, Hunter, parti 25 avril
Steamship Yocatan, Reid, parti 27 avril
Steamship Anthor, Rotherford, parti 3 mai
Steamship Alexandrian, Bruce, parti 4 mai
Steamship Asian, Wood, parti 11 mai
Steamship Barrister, Williams, parti 2 mai
Steamship Capella, Gill, parti 18 mai
Steamship Mexican, Manning, parti 19 mai
Steamship Californian, Parkin, parti 26 mai
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 26 mai
Steamship Jamaican, Robb, parti 20 mai
Steamship Wm Cliff, Davies, parti 30 mai

LONDRES
Steamship Tampican, Westcott, parti 15 mai

RIO DE JANEIRO
Steamship Swedish Prince, Woolam, parti 14 mai

BREME
Navire Kaiser, Martini, parti 16 avril
Navire Columbus, Hashagen, parti 30 avril
Steamship Alexandrian, parti 12 mai

GENES
Steamship Principessa Laetitia, parti 22 avril
Steamship Ceres, Mortola, parti 8 mai
Steamship Delphine, Quierolo, parti 21 mai

LISBONNE
Barque Emilia, Dominguez, parti 2 mai

CARDIFF
Steamship Indian, —— parti 28 mai

VICTORIA
Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 17 mai
Steamship Buffon, Partridge, parti 24 mai

MIDDLESBOROUGH
Steamship Manchester, Port, parti 18 mai

SANTOS
Steamship Bufion, Partridge, parti 21 mai

SAN JUAN
Steamship Arkadia, Martin, parti 28 mai

BARBADES
Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 31 mai
Steamship Drumcairne, Robinson, parti 30 mai

ANVERS
Steamship Tampican, Westcott, parti 31 mai

TRIESTE
Steamship Ludovica, — parti 20 mai

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Acilia	Hambourg	Westwego
Anselm	Belize	1er dist 15
Atlantian	Havre et Rotterdam	4me dist 43
Comus	New York	2me dist 8
El Cid	New York	2me dist 10
Hiram	Honduras	3me dist 30
Il Piemonte	Gênes	3me dist 30
Manhattan	Breme et Anvers	4e dist 41
Norheim	Mexico	Stuyv dock
Olympia	Mexico	Alger
Pallas	Pensacole	rue Conti
Preston	Colon	1er dist 14
Rathlin Head	Belfast et Dublin	Stuyv dock
Regina Elena	Cette	rue 4me
Roero	Honduras	3me dist 30
Wayfarer	Liverpool	rue Girod

GOELETTES.

Asbury Fountain	——	rue 5me

BARQUES.

E C Mowatt		Stuyv dock
Oceano	Portugal	Alger
Hiram	Honduras	3me dist 30
Preston	Colon	1er dist 15

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situes dans le Septième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit :

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant au rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 5, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres d'chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale, désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les No. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit :

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de fac à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghere et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement guarantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs jusqu'après la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Rainold notaire.

A. J. Villers & F. E. Rainold avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois à un étage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Elizabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar No 81,546 du dossier de ladite Cour, Division B, et la succession de John Gollar, No 81,583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées, la propriété ci après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certains lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situes dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No 52) maintenant étant borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Prosper maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solidelle maintenant Roman, et mesurant chacun environ sur ladite ligne trente deux (32) pieds deux (2") lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux (122) pieds onze (11") pouces et six (6") lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Dans un bon voisinage, près des lignes des chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservé, assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

E. H Browne evocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hocke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,538 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et 71 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 2, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après lequel ledit lot est à une distance de 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses là dessus sont désignées par le No municipal 1422 rue Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser Jr. Johnson Armstrong, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Simple Productif.

1814 RUE MANDEVILLE,

Près de la rue Roman.

Succession de Thomas Cummings,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 82,710.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 9 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 4 juin 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc. situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Joséphine, maintenant Prieur, Marigny et Solidelle, maintenant Roman, étant une moitié du lot désigné par le No Quatre de l'ilet 52, d'après un plan général du Faubourg Franklin, dressé par Joseph Pilié, anciennement voyer de ville, déposé en l'étude de Theo. Seghers, le dit lot de terre mesurant trente (30') pieds de face à la rue Mandeville par cent vingt (120') pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot cinq dudit plan et de l'autre côté par l'autre moitié du lot No Quatre.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1814 rue Mandeville, contenant trois chambres avec bâtisse sur le côté, contenant une chambre et cabinet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an ou deux ans. 8 0/0. Les taxes de 1907 devant être payées par l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin—7 9 16 23 30—juil 7 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de MARIAH JOHNSON, femme de MADISON JOHNSON et HENRY JOHNSON

No 77,053—Cour Civile des Districts — Division C.

Le Mardi 18 JUIN 1907—Un cottage simple, No 516 rue Cadiz entre Annonciation et Tchoupitoulas—Aussi lot vacant rue Mirabeau entre Cherokee et Millandon, borné par Macarty

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division C de l'Hon. John St. Paul, juge, daté et signé le 20 mai 1907 et à moi adressé l'offrirai de vendre MARDI, le 18 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No deux du vieux plan du faubourg ouest Bouligny, maintenant l'ilet No 117 sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, bornée par les rues Cadiz, Jéza, Jersey (maintenant Annonciation) et Tchoupitoulas, étant la moitié du lot No cinq, d'après un plan fait par Louis Sargent, voyer daté le 11 janvier 1845 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, un notaire. Ladite portion de terre est la moitié dudit lot numéro cinq le plus près de la rue Tchoupitoulas, et mesurant d'après un plan de division du dit lot fait par B. Buisson, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant L. R. Kenny, ancien notaire, daté le 19 novembre 1849, 20 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Cadiz par une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes ; et 20 pieds, 7 pouces de largeur dans le fond.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 11 dans l'ilet No 41. Ledit lot No 11 est borné par les rues De Armas (maintenant Mississippi), Clinton (maintenant Cherokee), Millandon et Macarty, et mesurant 30 pieds de face à la rue De Armas ou Mississippi sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous certificats, les taxes pour l'année 1907 ; la somme de dix pour cent doit être déposée au moment de l'adjudication de la dite propriété ; les loyers devant être collectés par l'acquéreur au moment que l'acte de vente sera passer et les frais du dit acte doivent être aussi payés par le dit acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocats.

7 juin—7 12 18

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Port, entre les rues Force et Vertu.

Succession de Luke Vignean.

No 82,372—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le No lot 5, de l'ilet No 38 du faubourg Daysoo, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, étant la portion des anciens lots 16 17 et 18 du dit ilet No 38, pas vendu comme lots 1, 2, 3 et 4, à H. Peyrat, livre des transfers 24, fol. 449, ledit lot mesurant vingt six pieds deux pouces et deux lignes (26' 2" 2") de face à la rue Port sur 131 pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, acquise le 23 juin 1837 enregistré dans le bureau des transfers, livre 24, folio 36.

Conditions—Comptant : l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, aux frais de l'acquéreur

STROUDBACK & STERN, Encanteur.

Bureau, 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix-huit Lots de Terre

Dans l'ilet avenue Lafayette, les rues Genius, Libéral et Port

Succession de Louis Laisurie.

No 10,155—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix huit lots de terre situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Génie, Libérale (ou Miro) et Port, désignés par les Nos 1 à 9 et 11 à 19, inclusivement, ilet 33, d'après le plan de Roamer le 16 juin 1837, déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, plan 160, lesquels dits lots ont les mesures suivantes, à savoir—

Les lots 1 à 4 inclusivement ayant une façade chacun sur l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 6 lignes ; les lots 5 à 9 inclusivement ayant chacun une façade à l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes ; le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Libérale ; les lots Nos 11 à 15 inclusivement ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes.

Les lots Nos 16 à 19 inclusivement, ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces et 5 lignes par une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 6 lignes ; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Libéral et Port.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Bureaux No 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

Thomas W. White et als vs Transportation Club of New Orleans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 74,240—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification (si ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. O. Hudson, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—M. McL. Faysoux, avocat.

1 juin—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriétés de valeur vacante et avec améliorations, dans les Quatrième et Sixième Districts, connues par les numéros municipaux,

3309-11 rue Dryades, Cottage Double.
3313-15 rue Dryades, Cottage Double,
504-06 rue Quatrième, Cottage Double.
510 rue Quatrième, Cottage Simple,
514 rue Quatrième, Résidence Simple à deux étages.

Avenue Louisiana, deux terrains vacants, rues Tolédano et Franklin, 6 terrains vacants.

In re Mme Elizabeth Leinhardt vs Jacob Rohm et al—No 82,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 416 rue Carondelet—MARDI, le 25 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 15 mai 1907 et signé le 21 mai 1907, par l'Hon. Fred. D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privileges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Fulton et Rousseau, mesurant en mesure anglaise trente trois pieds dix pouces (33-10) de face à la rue Quatrième par cent vingt (120) pieds de profondeur et est composé de : 1er Un lot de terre désigné par le numéro (21) vingt et un sur un plan dressé par N. L. Atkinson et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et 2me une étendue ou portion de terre deux pieds et quatre pouces de face à la rue Quatrième et s'étendant à cette largeur sur toute la profondeur du lot numéro vingt deux sur le côté du lot numéro (21) vingt et un, étant pris dudit lot numéro vingt deux (22). Les améliorations qui s'y trouvent sont connues comme numéro municipal 514 rue Quatrième.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Fulton, autrefois St Thomas, Quatrième et Rousseau, désigné par le No vingt deux sur un devis annexé à un acte d'achat ci après mentionné et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles, mesure anglaise

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme No 510 rue Quatrième.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, qui est connu comme le Faubourg Livaudais, et autrefois connu comme la ville de Lafayette, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, autrefois Fulton, Quatrième, Rousseau et Washington, et désigné comme lot No vingt trois, sur un plan dressé par W. L. Atkinson, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, lesquels dits lots mesurant (31) trente et un pieds et six pouces de face à la rue Quatrième par cent vingt cinq pieds ou moins de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont connues comme 504-506 rue Quatrième et consistant d'un cottage double.

4° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toledano, Dryades, S. Rampart et l'avenue Louisiana, ladite lots étant désignés par les lettres A, B, C et D, sur un plan de D. E. Seghers et fils du 2 mai 1907, lesquels lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir : le lot A mesurant (32-5") trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryades par (120) cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Toledano. Le lot B mesurant (32-5) trente deux pieds et cinq pouces de face à la rue Dryaddes par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot C mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles, Le lot D mesurant (31-7) trente et un pieds et sept pouces de face à la rue Dryades par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux splendides cottages doubles situés sur les lots C et D, connus comme Nos 3309-11 et 3313-15 rue Dryades et une petite bâtisse connue par le numéro muncipal 3301 rue Dryades, situé sur le lot A.

5° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le faubourg Plaisance, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana désignés comme lots Nos 10, 11, ladite lots sont contigus et mesurant chacun (32-3-4) trente deux pieds trois pouces quatre lignes de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les bâtisses et améliorations étant désignées par les Nos 808-814 avenue Louisiana.

6° Six certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Liberté, S. Franklin et Toledano, et désigné par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurant comme suit à savoir : Les lots A, B, C et D, mesurant chacun (30) trente pieds de face à la rue S. Franklin, par une pro ondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles ; Le lot E mesurant (40) quarante pieds de face à la rue S. Franklin, par une profondeur de [150] cent cinquante pieds entre lignes parallèles ; Le lot F mesurant (30) trente pieds de face à la rue Toledano par une profondeur de (120) cent vingt pieds entre lignes parallèles ; Le lot A formant l'encoignure des rues S. Franklin et Toledano. Le tout d'après un plan de D. E. Seghers et fils, de la daté du 2 mai 1907.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, pour des billets des acquéreurs de montants égaux, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les acquéreurs payant pour toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1907 et pour les actes de vente pardevant Erasto Vitrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY.

23 mai—23 26—juin 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion pour le spéculateur et le placeur de se procurer un joli cottage double et le lot vacant dans le K. R. District.

Nos 622-24 rue Clara, près Poydras.

Dans la succession de Thomas J. Clarke et femme—No 68,226—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 416 rue Carondelet, MARDI, le 11 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peydras, Lafayette, Magnolia et Clara, désigné par les Nos 12 et 13 sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant en mesure américaine (30) trente pieds de face chacun à la rue Clara par (120' 7" 1") cent vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un superbe cottage double ayant 5 chambres de chaque côté, connu comme les Nos 622-24, rue Clara.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un et deux ans sur billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer toutes deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1907, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Alvin Edwin Hébert, notaire, aux frais des acquéreurs.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

C. S. Hebert, avocat.

9 ma.—9 12 19 26—juin 2 9 11

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Ste Anne, entre les rues Salcedo et Lopez. — Succession de Saraphine Barbarin—No 82,666—Cour Civile de District, Division C.

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—MERCREDI, le 10 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, le 4 juin 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet 414, et borné par les rues Ste Anne, Salcedo, Dumaine et Lopez, désigné par le No 16 formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 29 1 de face face à la rue Ste Anne par 100' de profondeur entre lignes parallèles, et façade à la rue Salcedo, d'après le plan de J. F. Brown, architecte, le 12 juin 1885, le devis duquel est annexé à un acte reçu A. S. Beck, ancien notaire, de la date du 7 mai 1887. Etant la même propriété acquise par François Barbarin pendant la communauté avec le défunt, de Léon J. Cousin, par acte pardevant M. V. Dejan, daté le 27 juin 1890, enregistré dans le livre des transferts 136, folio 38.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 pour cent de dépôt. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Stafford Lambert & Robinson, Avocats.

7 juin—7 9, 16, 23, 30—juil 7 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Robert L. Singer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,105—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Singer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Buck, Walshe & Buck, avocats.

7 juin—7 11 16

Succession de Mme Giuseppe Palmisano, veuve de Pietro Mangano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,342—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Giuseppe Palmisano, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. A. E. & O. S. Livaudais, avocats. 7 juin—7 11 16

Succession de Conrad Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 81,275—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente